

HONORAIRES DE L'AGENCE

HONORAIRES (Taux T.V.A 20% au 01/05/2020)

VENTES – HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DU VENDEUR (*Hors cas particulier* -voir details ci-dessous-*)

- Barème non cumulatif -

Mediateur à la consommation : www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

PRIX DE VENTE	HABITATION / PROFESSIONNEL TAUX MAXIMUM	TERRAIN TAUX MAXIMUM	COMMERCIAL / INDUSTRIEL TAUX MAXIMUM	NEUF / CONTRAT DE RESERVATION**
JUSQU'À 100.000€	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	Voir cas particulier ci dessous
DE 100.001€ À 150.000€	9 % TTC	9 % TTC	9 % TTC	
DE 150.001€ À 200.000€	8 % TTC	8 % TTC	8 % TTC	
DE 200.001€ À 250.000€	7,5% TTC	7,5% TTC	7,5% TTC	
DE 250.001€ À 300.000€	7 % TTC	7 % TTC	7 % TTC	
DE 300.001€ À 380.000€	6,5 % TTC	6,5 % TTC	6,5 % TTC	
DE 380.001€ À 450.000€	6 % TTC	6 % TTC	6 % TTC	
DE 450.001€ À 600.000€	5,5 % TTC	5,5 % TTC	5,5 % TTC	
Au delà de 600.001€	5 % TTC	5 % TTC	5 % TTC	

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Dans le cadre d'une succession, les honoraires mentionnés ci-dessus seront à la charge l'ACQUEREUR

**L'application des honoraires de la vente dans le neuf, sur contrat de réservation, fera l'objet d'une discussion bien précise et détaillé avec le promoteur chargé de l'opération

Stéphane PLAZA IMMOBILIER– AMB INVEST- Siège social au 20 rue de PARIS 77420 CHAMPS SUR MARNE –

SAS, au capital 1.000,00€- RCS MEAUX 878 919 273- Montant de la garantie financière: 120.000,00€, GALIAN -8 rue de la Boetie 75008 PARIS-